

L'intersyndicale demande un arbitrage sur la réforme du tronc commun du Bac Pro.

ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES



Nos différentes organisations représentant la très grande majorité des personnels de l'enseignement agricole souhaitent à nouveau vous alerter et vous interpeller quant au processus et aux finalités de la réforme du tronc commun du baccalauréat professionnel, dans l'enseignement, entamée par la DGER depuis le mois d'avril 2021. Nous souhaitons que les deux finalités du Bac Pro soient véritablement intégrées : un diplôme reconnu dans sa dimension professionnelle et un diplôme qui porte un projet émancipateur.

L'intersyndicale : SEA-UNSA, CGT-AGRI, SNETAP-FSU, SUD RURAL TERRITOIRES, FO-Enseignement Agricole, CGT-Educ-Action Privé -Agricole, FEP-CFDT

Paris le 31 Mai 2021

Monsieur le Conseiller technique,

Nos différentes organisations représentant la très grande majorité des personnels de l'enseignement agricole souhaitent à nouveau vous alerter et vous interpeller quant au processus et aux finalités de la réforme du tronc commun du baccalauréat professionnel, dans l'enseignement, entamée par la DGER depuis le mois d'avril 2021.

Nous souhaitons que les deux finalités du Bac Pro soient véritablement intégrées : un diplôme reconnu dans sa dimension professionnelle et un diplôme qui porte un projet émancipateur.

La nécessité de s'appuyer sur un bilan solide des atouts et faiblesses de la filière professionnelle de l'enseignement

agricole.

A notre sens, le premier écueil du projet de la DGER est de ne pas s'appuyer suffisamment sur ce qu'est actuellement le Bac Pro 3 ans dans l'enseignement agricole et d'en oublier les faiblesses : difficultés pour certains jeunes à ne pas décrocher, difficultés pour certaines jeunes à poursuivre en BTSA, difficultés dans la gestion des classes du fait de l'absence d'heures de vie de classe, difficultés dans les matières professionnelles (en lien avec la réduction de 4 à 3 ans de la formation)... Et à ce stade, force est de constater que la réunion du 25 mai qui visait précisément à permettre ce bilan n'a débouché sur rien de sérieux et tangible, pas même un début d'inflexion du dispositif initial retenu par la DGER – cela en dépit de l'engagement de la Directrice Générale. Il ne s'agissait pas de « cocher la case » !

Un calendrier de la réforme qui doit être modifié.

Nous continuons de ne pas comprendre l'empressement déraisonnable de la DGER dans la conduite au pas de charge de cette réforme. Si le calendrier devait être maintenu, il aboutirait à une précipitation dommageable et des incohérences majeures : écriture des référentiels en juin 2021 (en pleine pandémie, en pleine session des examens 2021), une consultation des personnels pour ce projet de référentiel sur l'été 2021 (un temps pour le moins peu propice à cette procédure), une mise en œuvre de nouveaux référentiels en septembre 2022 pour les 2^{de} professionnelle et les 1^{ère} professionnelle en même temps (comment comprendre que les élèves entament en 1^{ère} une formation sans avoir suivi les nouveaux programmes de seconde pro ?). De plus, le projet de réforme actuel ne concerne que les matières générales mais les dernières propositions de la DGER envisagent la mise en place de pluridisciplinarité entre matières générales, mais aussi entre matières générales et matières professionnelles ou encore l'utilisation des EIE (enseignements à l'initiative de l'établissement) pour les blocs de compétence du tronc commun... toutes ces propositions auront des incidences sur les grilles horaires, sur les volumes horaires des matières professionnelles... Cela induit donc une réflexion qui doit impérativement être étendue à ces matières, mais ce n'est pas prévu actuellement par la DGER.

Des modalités d'évaluation qui doivent rester équilibrées.

Pour nos organisations, l'équilibre actuel entre évaluations sous forme de CCF et épreuves terminales ponctuelles (tant en nombre qu'en pourcentage 50-50) doit être maintenu pour conserver un cadrage et une valeur nationale du diplôme tout en permettant aux équipes et dans certaines disciplines ou pour certains modules de garder une certaine souplesse en lien avec les spécificités locales. Ainsi, nos organisations vous demandent d'arbitrer dans le sens du maintien de 3 épreuves terminales ponctuelles pour les matières générales : français, mathématiques et histoire géographie. Il est certain que les épreuves actuelles demandent des ajustements, mais leur suppression n'est pas justifiée ! Nous continuons de penser qu'une épreuve terminale écrite peut évaluer des capacités complexes et variées. Nous sommes par exemple favorables à la réflexion quant à l'intégration d'une partie Biologie-écologie (ou Physique-Chimie) avec l'épreuve de mathématiques.

Pour conclure Monsieur le Conseiller technique, l'Intersyndicale vous demande, par la présente :

le report de la réforme du tronc commun de première baccalauréat professionnel à la rentrée 2023 et la mise en place de la réforme de la seconde professionnelle en septembre 2022 ;

- le maintien des 3 épreuves terminales ponctuelles écrites en histoire géographie, français et mathématiques pour l'évaluation du tronc commun du baccalauréat professionnel dans l'enseignement agricole ;
- le maintien des EIE dans leur configuration actuelle et le retrait du projet de les incorporer aux blocs de compétences du Bac Pro.

Restant disponibles pour tout échange, veuillez croire, Monsieur le Conseiller, en notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole, ses élèves et ses apprenti-es.

Les organisations syndicales représentatives des personnels de l'enseignement agricole privé et public

SEA-UNSA, CGT-AGRI, SNETAP-FSU, SUD RURAL TERRITOIRES, FO-ENSEIGNEMENT AGRICOLE, CGT EDUC-ACTION PRIVE-AGRICOLE, FEP CFDT

